

# UNE PERCEPTION DE L'ESPACE URBAIN : CORTÈGES OFFICIELS ET PROCESSIONS GÉNÉRALES À TOULOUSE DU XIV<sup>e</sup> AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

par François BORDES \*

« Pratique dévotionnelle vedette » de la fin du Moyen Âge (1), la procession déroule de façon répétitive son cortège dans les rues toulousaines. Périodique ou occasionnelle, liturgique ou pénitentielle, elle constitue ici aussi « une réalité familière qui par sa récurrence donne au corps social l'occasion de manifester à chaque fois son unité et sa cohésion (2). » Cette fonction essentielle pour la communauté se retrouve aussi, moins régulièrement mais avec plus de faste, dans les cérémonies civiques accompagnant les entrées royales dans la ville.

À la suite de l'étude pionnière de Bernard Guénéé et Jean Lehoux (3) et surtout du corpus de textes qu'ils avaient constitué, de nombreux travaux se sont attachés à analyser ce rituel d'entrée dans toute sa théâtralité et à préciser sa symbolique dans plusieurs villes françaises (4). Les pratiques processionnelles, quant à elles, dans la lignée de la recherche initiée par Marc Venard en 1977 (5), ont fait l'objet d'études beaucoup moins nombreuses et plus ciblées, souvent cantonnées aux seuls itinéraires (6). Encore plus rares sont les chercheurs ayant tenté un travail comparatif entre les deux types de cérémonies (7).

Sans aborder l'ensemble des rites et des décors toulousains qui y sont mis en œuvre, objet d'une prochaine contribution, nous nous proposons ici d'envisager uniquement l'aspect spatial de leur déroulement. L'espace urbain apparaît en effet comme un espace composite, parsemé de lieux symboliques du pouvoir religieux et du pouvoir civil.

---

\* Communication présentée le 1<sup>er</sup> juin 2004, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2003-2004 », p. 273.

1. J. CHIFFOLEAU, « Les processions parisiennes de 1412 : analyse d'un rituel flamboyant », dans *Revue historique*, n° 575, 1990, p. 37-76.

2. J.-M. MATZ, « Le développement tardif d'une religion civique dans une ville épiscopale. Les processions à Angers (v. 1450 – v. 1550) », dans *La religion civique à l'époque médiévale et moderne (Chrétienté et Islam)*, Actes du colloque organisé par le Centre de recherche « Histoire sociale et culturelle de l'Occident » de l'université de Paris X-Nanterre et l'Institut universitaire de France (1993), Rome, École Française de Rome, 1996, p. 351 (Coll. de l'École française de Rome, 213).

3. Bernard GUENÉE et François LEHOUX, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, CNRS, 1968, 366 p., ill. (coll. « Sources d'Histoire médiévale »).

4. Voir par exemple les articles de E. KONIGSON, « La cité et le prince : premières entrées de Charles VIII (1484-1486) », dans J. JACQUOT et E. KONIGSON, dir., *Les fêtes de la Renaissance*, Actes du 15<sup>e</sup> colloque d'études humanistes, Tours, juillet 1972, t. III, Paris, 1975 ; N. COULET, « Les entrées solennelles en Provence au XIV<sup>e</sup> siècle. Aperçus nouveaux sur les entrées royales françaises au bas Moyen Âge », dans *Ethnologie française*, 1977, VII, p. 63-82 [désormais : N. COULET, *Entrées*] ; Lawrence M. BRYANT, « La cérémonie de l'entrée à Paris au Moyen Âge », dans *Annales E.S.C.*, n° 3, 1986, p. 513-542, et l'ouvrage du même auteur : *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony. Politics, Ritual and Art in the Renaissance*, Droz, Genève, 1986 ; S. BERTOLDI, « Les entrées des rois et des enfants de France à Angers de 1424 à 1598 », dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1993, p. 306-331 ; D. RIVAUD, « Les entrées royales dans les « bonnes villes » du Centre-Ouest aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : théâtres et décors historiés », dans N. COULET et O. GUYOTJEANNIN dir., *La ville au Moyen Âge*, Actes du 120<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, 1995, Aix-en-Provence, t. 2 : *Sociétés et pouvoirs dans la ville*. Paris, Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1998, p. 277-294 ; J. TRICARD, « Le consul, le moine et le roi : entrées royales et antagonismes urbains à Limoges au XV<sup>e</sup> siècle », dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Études offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, P. BOUCHERON et J. CHIFFOLEAU dir., Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 403-412.

5. M. VENARD, « Itinéraires de processions dans la ville d'Avignon », dans *Ethnologie française*, 1977, VII, p. 56-62.

6. N. COULET, « Processions, espace urbain, communauté civique », dans *Liturgie et Musique (IX<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.)*, *Cahiers de Fanjeaux*, n° 17, Toulouse, Privat, 1982, p. 381-397 [désormais : N. COULET, *Processions*] ; J. CHIFFOLEAU, art. cit. ; J.-M. MATZ, art. cit. ; J.-A. DERENS, « Les consuls languedociens et les cérémonies religieuses à la fin du Moyen Âge », dans *Études héraultaises*, n° 28-29, 1997-1998, p. 33-40.

7. On peut cependant citer le mémoire de J.-A. DERENS, *Processions et cortèges à Montpellier aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Pierre-André Sigal, Université Paul-Valéry-Montpellier III, 1990, 129 p.

L'étude du trajet des processions, qui délimite généralement un espace sacré, et de celui des entrées de grands personnages, qui détermine un espace profane et laïque, sinon laïcisé, permet en effet de poser le problème de l'appropriation de l'espace urbain et de son usage symbolique.

## La ville en procession

Si les cortèges processionnels remplissent très fréquemment les rues toulousaines, tous ne semblent pas pertinents pour notre recherche. Ceux des paroisses, des confréries ou de l'Université par exemple ne répondent pas à deux critères de base que nous nous sommes fixés : étudier les manifestations collectives dans lesquelles les groupes et les individus s'identifient à la cité, et non à une partie seulement de celle-ci, et dans lesquelles également les autorités municipales prennent une part active.

### *Processions générales calendaires*

Plusieurs types de processions répondent à cette définition. Le premier groupe comprend les cortèges ordinaires, qui se déroulent suivant le calendrier liturgique lors des principales fêtes religieuses. Aux dates générales (Rogations, Ascension, Pentecôte par exemple) s'ajoutent celles particulières à l'Église toulousaine : Saint Sernin (30 novembre) et Saint Éxupère (14 juin). Mais la plupart de ces cortèges, d'origine bien antérieure à la naissance du consulat, étaient depuis longtemps organisés et contrôlés par le clergé local et ne permettaient pas d'implication directe de la part des autorités laïques.

Il en va différemment de la plus importante de ces manifestations de piété à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, celle qui nous a d'ailleurs laissé le plus de traces, la Fête-Dieu, aussi appelée au XVI<sup>e</sup> siècle fête du « Sacre ». Cette procession du *Corpus Domini* se déroulait le jeudi suivant le dimanche de La Trinité et constituait le point d'orgue de la fête du Saint-Sacrement instituée en 1264 par le pape Urbain IV et confirmée en 1311 par son successeur Clément V. Deux confréries importantes s'étaient créées à Toulouse dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle autour de ce culte, l'une à l'église du Taur et l'autre à la cathédrale Saint-Étienne, et deux cérémonies se déroulaient successivement, la première au Taur le jour du Corpus et la seconde à Saint-Étienne le dimanche suivant. Dès les années 1383-1385, les capitouls y participent directement, en particulier par un paiement de lumineaire (8), puis marquent leur présence et celle de la Ville, à partir du début du XVI<sup>e</sup> siècle, en portant comme leurs officiers des cierges ornés de panonceaux aux armes de Toulouse (9).

Le parcours de la procession du Corpus nous est connu par neuf ordonnances municipales des années 1527-1561 (10). Généralement décidé par les bailes des confréries, le détail de l'itinéraire était soumis aux capitouls qui devaient le transmettre au Parlement pour validation ultime (11). Une fois cette décision prise, il revenait aux magistrats municipaux de « crier » l'ordonnance du cours de la procession, assortie d'une obligation pour les habitants de nettoyer et d'ornez les rues concernées. Après plusieurs différends en 1503 puis 1512 (12), un nouveau procès s'engagea en 1528 entre le chapitre de Saint-Étienne et le syndic de la ville. Il fut dès lors décidé que les bailes des deux confréries du Corpus Domini porteraient d'abord au chapitre cathédral la liste des rues où passerait le Saint Sacrement ; les chanoines, après approbation, l'enverraient aux capitouls qui la transmettraient au Parlement, assortie de leur avis, pour décision définitive (13). Cette procédure explique certainement en bonne partie, et au contraire de nombreuses autres villes, les variations successives de cet itinéraire processionnel (14).

8. CC 1850 f° 39 (sauf mention contraire, les documents proviennent des Archives municipales de Toulouse).

9. CC 2351/90 p. 8.

10. Il semble qu'il y ait eu également des processions spécifiques à la paroisse Saint-Étienne en 1522 (BB 151/15) et 1545 (BB 152 f° 101v-102).

11. BB 151/83.

12. A.D. Haute-Garonne, B 12 f° 131 (13 juin 1503) et B 14 f° 119 (8 juin 1512).

13. AA 5/146 et AA 17/28.

14. Cette multiplicité des tracés, ainsi que leur rythme, apparaît seulement dans le cas d'Avignon à l'époque moderne : cf. M. VENARD, art. cit., p. 59.

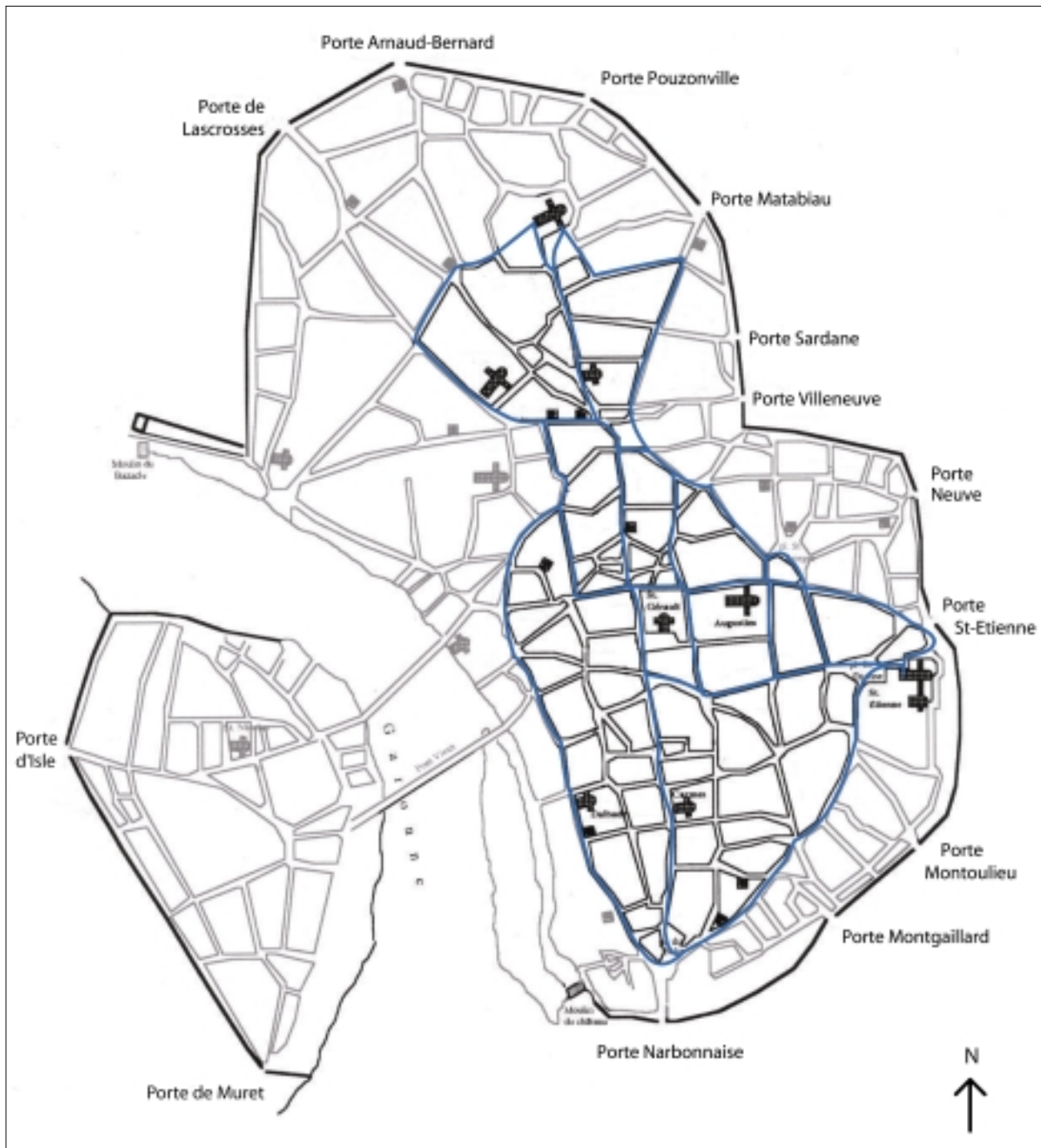


FIG. 1. L'ESPACE PROCESSIONNEL TOULOUSAIN.  
Fond: plan de la ville vers 1550, établi par H. Molet.

Décidé par les seuls bailes de la confrérie du Taur, le cortège de 1527 s'ébranle à partir de leur église. Il rejoint la basilique Saint-Sernin dans laquelle il rentre par la « grand porte », fait le tour des corps saints qui y sont conservés, puis en ressort par la « porte de l'O » (portail occidental). Il emprunte ensuite la rue du Peyrou « devant les études », tourne au collège de Narbonne, rallie le couvent des Cordeliers et le collège de Foix et tourne à la Porterie pour emprunter la grand rue jusqu'aux Changes. De là, il oblique au coin de la rue des Bonnetiers pour passer devant le couvent de La Trinité, puis à l'orme de Rouaix, et par la rue Croix-Baragnon rejoint la cathédrale où il rentre par la grande porte. La procession fait le tour du chœur puis ressort par la porte de la Prévôté, passe devant l'hôtellerie de Saint-Michel et le Cheval Blanc, prend la rue des Clottes, rejoint la place Saint-Georges, et enfin revient à l'église du Taur par la rue de la Pomme et la Porterie (15).

Cinq ans plus tard, en 1532, c'est un parcours beaucoup plus long que le cortège emprunte, et cette fois-ci à partir de la cathédrale Saint-Étienne. Il gagne la place Rouaix, puis La Trinité où il bifurque dans la rue des Changes et la grand rue jusqu'à l'église du Taur dans laquelle il entre. Il en sort par la porte du cimetière, rejoint la grand rue, passe devant le collège de Périgord et pénètre dans Saint-Sernin par la porte « de devant l'hospital ». La procession fait le tour du chœur, ressort de la basilique par la porte de l'O, va jusqu'au crucifix de la rue Valade, tourne au collège de Foix, et par la rue de Mirepoix rejoint la rue Peyrolières, puis celle des Couteliers qu'elle remonte jusqu'au Salin. Empruntant alors la grande rue Nazareth, elle réintègre la cathédrale par la place de Saintes-Scarbes (16).

L'année suivante, c'est un nouveau trajet qui est décidé : partant de l'église Saint-Étienne, les fidèles empruntent la rue Boulbonne et gagnent la place Saint-Georges ; puis par la rue de la Pomme et la Porterie, ils rejoignent l'église du Taur où ils rentrent par la grande porte et en ressortent par celle du cimetière. Reprenant la grand rue jusqu'à Saint-Sernin, ils pénètrent dans la basilique « par la porte devant l'hôpital Saint-Jacques », font le tour des corps saints et sortent par la porte de l'O. Par la rue du Peyrou, ils passent devant les études, tournent au crucifix du collège de Narbonne, défilent devant le collège de Foix, tournent dans la rue du collège de Mirepoix pour rejoindre la Pierre par les rues Argentières, Temponières et des Changes. De là ils se rendent au « canton » des Bonnetiers, passent devant La Trinité puis reviennent à la cathédrale par la rue Croix-Baragnon (17).

En 1535, le parcours ne diffère de celui de 1532 que dans son premier tronçon : la procession, partant de Saint-Étienne, emprunte la rue Boulbonne puis la rue Peyras pour rattraper la grand rue aux Changes et la descendre tout droit jusqu'au Taur (18).

Ce trajet se répète de façon presque identique en 1556 (19), mais deux ans plus tard c'est celui de 1527 qui est de nouveau emprunté. Similaire depuis l'église du Taur jusqu'à Saint-Étienne, il en diffère à partir de la sortie de la cathédrale : le cortège emprunte les rues Boulbonne, Cantegril, Estagnères-Vieils puis celle de la Pomme, passe devant la maison commune par la rue Neuve (20) puis revient au Taur par la rue Agulhères, la sénéchaussée et la petite rue du cimetière (21).

L'année suivante, en 1559, la cathédrale redevient le point de départ de la procession. Après avoir parcouru la rue Croix-Baragnon, elle passe devant les Augustins, rejoint la rue de la Pomme et la rue Neuve, défile devant la maison commune, la cour présidiale et le couvent de Saint-Orens, tourne au coin de l'hôpital Saint-Jacques et rentre dans Saint-Sernin par la porte en face de cet hôpital. Après avoir fait le tour des corps saints et être sorti par la grande porte, le cortège emprunte la grand rue devant le collège de Périgord, entre dans l'église du Taur par la porte de la rue du cimetière, ressort par la porte principale, remonte les rues Servinières, des Changes et des Filatiers, passe devant les Carmes, file le long de la rue Saint-Antoine jusqu'au Salin, tourne devant l'église de Saint-Barthélemy et regagne la cathédrale par la rue Nazareth, la rue Perchepinte et la place Saintes-Scarbes (22).

En 1560, la procession quitte la cathédrale par la rue Croix-Baragnon, gagne la place Rouaix, tourne rue des Grazialiens pour rejoindre la rue des Imaginaires, passe « au travers de la maison commune » puis devant la cour présidiale, tourne au coin du couvent de Saint-Orens et rentre dans la basilique Saint-Sernin par la porte de l'hôpital.

15. BB 151/84 (17 juin 1527).

16. BB 150/357 (criée le 27 mai 1532).

17. BB 150/401 (4 juin 1533).

18. BB 152 f° 28v-29 (21 mai 1535).

19. *Ibid.* f° 248v ([mai] 1556). Le seul changement se situe à la sortie même de la cathédrale : au lieu d'emprunter la rue Boulbonne, la procession s'ébranle par la rue Croix-Baragnon avant de rejoindre la rue Peyras.

20. J. CHALANDE, dans son *Histoire des rues de Toulouse*, t. 2 p. 300 n° 341, date de 1570 l'ouverture de cette rue ; dans son autre ouvrage *Histoire monumentale de l'Hôtel-de-ville de Toulouse*, p. 24, il considère qu'elle fut ouverte entre 1574 et 1577 ; ce document prouve qu'elle l'était déjà en 1558.

21. BB 152 f° 306v-307 (6 juin 1558).

22. *Ibid.* f° 341-v (20 mai 1559).

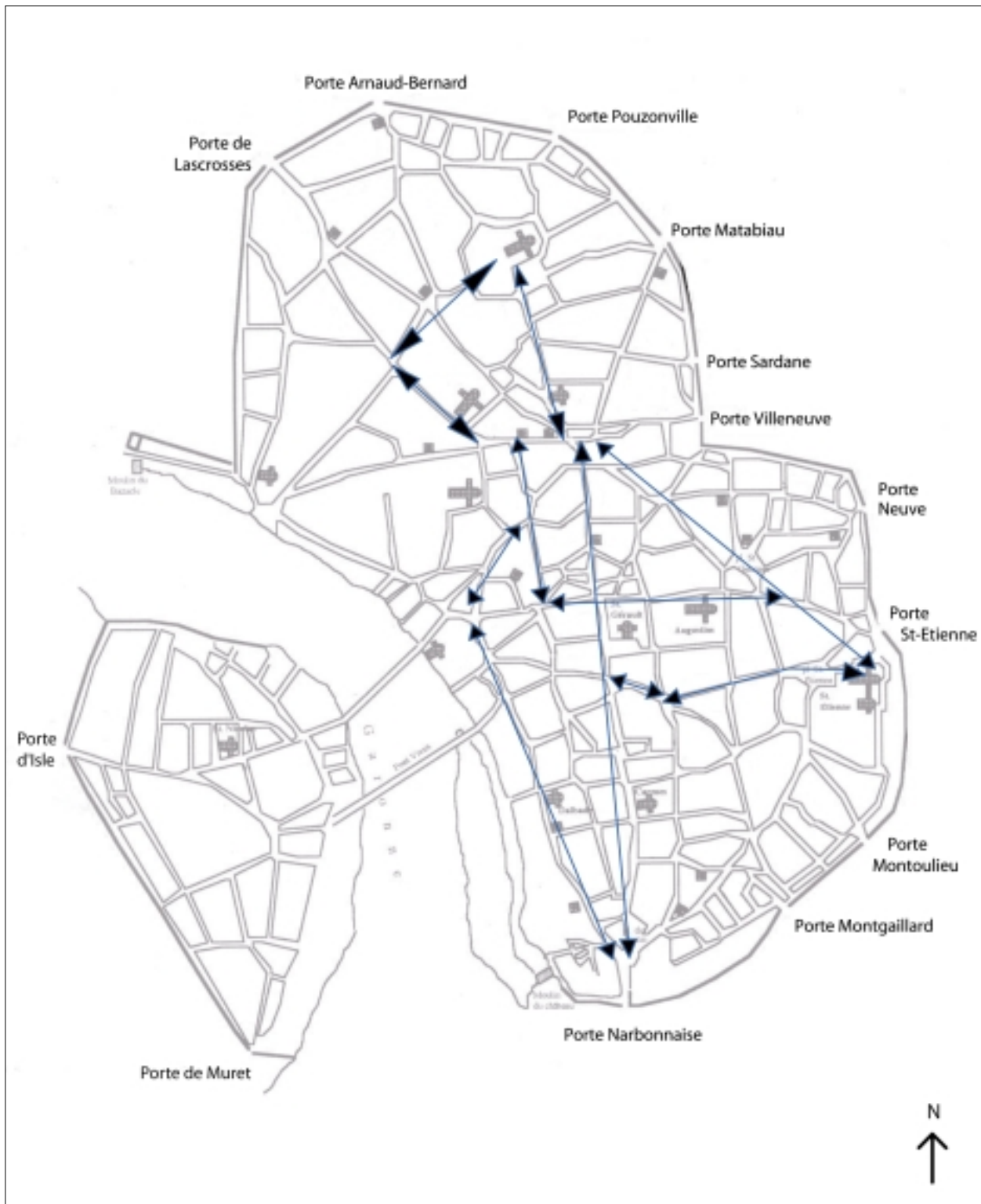


FIG. 2. LES AXES DE CIRCULATION LORS DES PROCESSIONS TOULOUSAINES (1527-1561).  
Fond: plan de la ville vers 1550, établi par H. Molet.

Elle emprunte ensuite le même circuit jusqu'aux Changes, tourne au coin des Bonnetiers, rejoint la place Rouaix en passant devant La Trinité, puis passe par la rue Bouquières et la place Mage pour atteindre Perchepinte et Saintes-Scarbes avant de réintégrer la cathédrale (23).

Enfin, en 1561, nouveau départ du Taur suivant un parcours identique en tous points à celui de 1558 (24).

Si l'aspect symbolique de ces itinéraires ne fait aucun doute, et nous allons y revenir, il convient cependant de modérer le jugement de Marc Venard sur l'absence totale de considérations pratiques dans leur organisation (25). C'est ainsi qu'en 1533, il est bien indiqué qu'après être passé devant les Cordeliers, le cortège « pour obvier rencontre, tornera au canton du colliege de Mirapoix (26) ». Il s'agissait donc d'éviter que la tête de la procession n'en rencontre la queue à l'endroit de la Porterie. Cette modification, que l'on avait déjà observée l'année précédente, occasionna un déplacement de l'axe central du parcours dans la ville jusqu'aux années 1550. Un autre exemple peut être cité en 1535, lorsque les capitouls concluent leur avis au Parlement sur le cours de la procession par la formule : « considéré mesmement que passer par cantons est mal aisé à cause des empeschemens qui y sont » (27). Le trajet de cette année-là comportait en effet de nombreuses ruptures à angle droit.

Mais il est indéniable que la mise en valeur symbolique des rues honorées par le cortège primait l'aspect pratique de la facilité de circulation, même si parfois les deux considérations se voient mêlées. Ce fut le cas en 1532, où le texte municipal signale que « ledict cours est plus honorable que l'autre et plus court de environ troys cens cannes (28) », sans que l'on sache malheureusement à quel autre parcours il est fait référence.

La première constatation, si l'on analyse ces itinéraires du *Corpus*, est que leur type se définit clairement comme circumambulatoire, à l'instar de ceux d'Avignon (29) ou de Marseille (30), et que comme eux ils s'effectuent systématiquement dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. Mais ce qui est remarquable par rapport aux autres villes méridionales, c'est que nous sommes en présence d'une double circumambulation qui semble reproduire en réduction les deux noyaux primitifs de Toulouse, le Bourg et la Cité, et qui les relie au niveau de l'une des deux portes antiques principales, celle de la Porterie (fig. 1). Les points extrêmes en sont au nord l'église Saint-Sernin, au sud la place du Salin, à l'ouest la cathédrale et au nord-ouest le crucifix de la rue Valade. Comme à Angers, « l'espace processionnel ne correspond pas au périmètre urbain et à l'espace civique des dernières décennies du Moyen Âge. Les portes de la ville, en dépit de leur importance pour la communauté, sont soigneusement évitées » (31). La Garonne n'est jamais traversée ni même atteinte, et des quartiers comme ceux d'Arnaud-Bernard, de Saint-Pierre, de la Daurade et à plus forte raison de Saint-Cyprien sur la rive gauche ne sont jamais visités. À partir des années 1550, c'est même tout le côté ouest de la ville qui est délaissé. Enfin, outre l'alternance du point de départ (le Taur et Saint-Étienne) (32), deux types de trajets existent : un long qui va jusqu'à la place du Salin, et un court qui s'arrête au coin des Bonnetiers et permet de gagner la cathédrale directement par la rue Croix-Baragnon, ce dernier semblant plutôt être réservé aux processions partant du Taur.

Cela nous amène à une deuxième remarque : le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle voit un décalage vers l'est de l'itinéraire. Si les trois grandes stations de Saint-Étienne, de Saint-Sernin et du Taur restent invariantes, l'axe occidental Valade-Peyrolières-Couteliers-Salin disparaît et un nouvel axe oriental voit le jour. À partir de la rue de la Pomme, le parcours intègre dorénavant la maison commune, devant laquelle il passe en 1558 et 1559, puis que le cortège traverse (33) en 1560, avant de rejoindre la sénéchaussée et le couvent des religieux de Saint-Orens par la rue d'Aiguilhères. La création de la rue Neuve, qui permettait de donner une véritable façade à l'hôtel de ville, et le déplacement du tribunal et des prisons du sénéchal en 1553 (34) furent à l'origine de cette évolution. On ne peut qu'y

23. *Ibid.* f° 381v (9 juin 1560).

24. *Ibid.* f° 421v-422 (3 juin 1561)

25. M. VENARD, art. cit., p. 60 juge en effet anachronique de croire « que le choix des itinéraires ait été déterminé par des considérations telles que la commodité ou les facilités de la circulation ».

26. BB 150/401.

27. BB 152 f° 28v.

28. BB 150/357.

29. M. VENARD, art. cit., p. 60.

30. N. COULET, *Processions*, p. 391.

31. J.-M. MATZ, art. cit., p. 356.

32. Il semble que dès cette époque se soit fixé le rythme qui sera officialisé au XVII<sup>e</sup> siècle : la procession part une année du Taur (1558, 1561), puis deux années consécutives de Saint-Étienne (1559, 1560).

33. « Passera au travers de la maison commune » (BB 152 f° 381v).

34. BB 274 p. 151 (chronique 229, 1552-1553) : « Et pareillement ont pourveu à l'edifice ordonné pour le remuement des sieges du seneschal et siege presidial à la rue de Myrabel et des juge d'appeaulx et ordinaire à la place de la Daurade, où ilz ont fait dresser magnifiques auditoires et ecellens ediffices admirables à la posterité ».

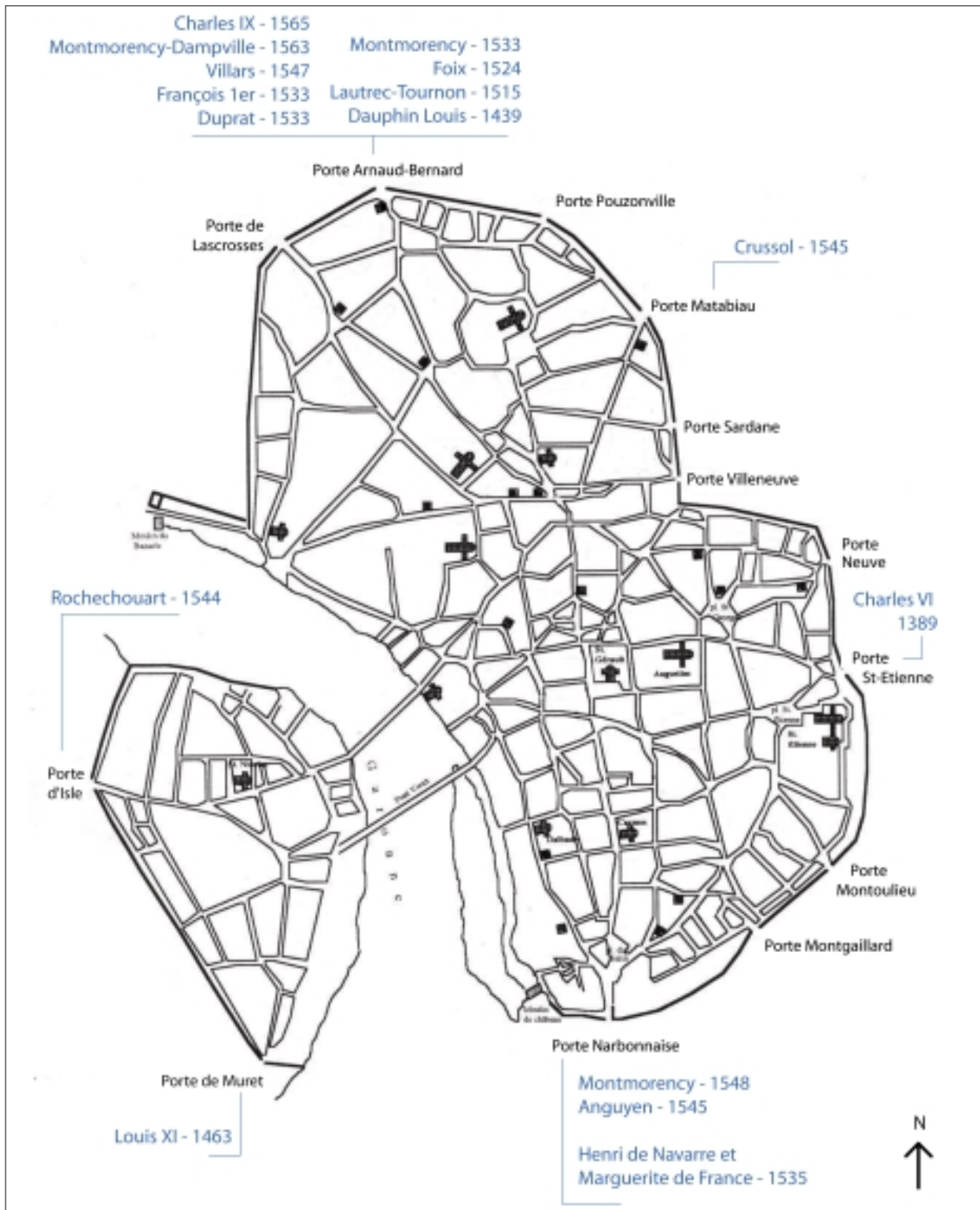


FIG. 3. PORTES DE LA VILLE DÉDIÉES AUX ENTRÉES DES ROIS ET GRANDS OFFICIERS.  
 Fond : plan de la ville vers 1550, établi par H. Molet.

voir un signe clair de l'implication déterminante du pouvoir politique, communal et royal, dans la sphère du religieux et d'une laïcisation de l'espace sacré.

Par contre, l'axe central de la ville, l'ancien *cardo maximus*, apparaît quelle que soit la période comme l'axe processionnel privilégié. Tous les cortèges l'empruntent à l'aller ou au retour, parfois en partie mais le plus souvent dans sa totalité de la Porterie à la place du Salin (fig. 2). Cette constatation renvoie aux conclusions de la plupart des études sur les parcours processionnels, qui ont mis en évidence l'archaïsme des itinéraires (35). Ces processions toulousaines en fournissent un nouvel exemple : la déambulation unit les lieux symboliques les plus anciens de la cité, ceux du pouvoir religieux (la basilique où repose le corps de saint Saturnin, l'église du Taur devant laquelle il mourut et la cathédrale Saint-Étienne) et celui du pouvoir politique (le Château Narbonnais, ancienne résidence des comtes de Toulouse devenue siège du parlement royal, place du Salin). Elle unit également les deux consulats, celui de la Cité et celui du Bourg, comme pour mieux afficher la cohésion de la communauté et « rejouer l'histoire de la ville » (36). L'espace ainsi visité n'est pas celui du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle, mais celui de la ville comtale du Moyen Âge central. Et nous serions même tentés d'y retrouver celui de la cité épiscopale antérieure, héritière d'une voirie antique fossilisée.

La comparaison avec l'autre grande procession liturgique générale, celle de la Pentecôte, confirme comme à Angers (37) la concordance des itinéraires. Le cortège de 1565 quitte Saint-Sernin par la porte Miègeville, remonte la grand rue jusqu'au Salin, emprunte la rue Nazareth pour gagner Saint-Étienne, où elle fait d'ailleurs une station devant le *Corpus Domini*, parcourt les rues Boulbonne et de la Pomme, passe également « par dedans la maison commune », remonte la rue Mirabel pratiquement jusqu'à la porte Matabiau et revient à Saint-Sernin par la rue d'En Cahors (38). Parfois cependant, seule l'ancienne Cité est parcourue, comme lors de la procession prévue pour la Pentecôte 1525 (39) et qui fut annulée au dernier moment (40) : partant de la cathédrale Saint-Étienne, et en sens inverse du trajet traditionnel, elle devait rejoindre le Salin par Saintes-Scarbes et Perchepinte, puis descendre la rue des Changes jusqu'au bout pour revenir par les rues Payras et Boulbonne.

### *Processions générales extraordinaires*

Outre les processions ordinaires et périodiques, d'autres cortèges religieux viennent fréquemment défiler dans les rues de Toulouse. Plusieurs types peuvent être distingués : les processions rogatoires, destinées à implorer le secours divin en particulier face aux malheurs du temps, les processions expiatoires ou d'actions de grâce, dans lesquelles on remercie Dieu de son aide, les processions politiques, essentiellement liées à la personne du roi et à ses succès militaires ou diplomatiques, et les processions « fonctionnelles » (41) associées à des événements particuliers de la vie de la cité (transferts ou élévations de reliques, poses de première pierre d'un monument par exemple).

Des premières, fort nombreuses certainement aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles où la peste revient régulièrement frapper Toulouse, seules des mentions éparses et non détaillées nous ont été conservées. Grâce à Nicolas Bertrand, nous savons ainsi que les annales manuscrites de la ville mentionnaient que deux processions générales furent organisées dans le but de faire cesser ce fléau en 1473-1474 : « *Fuerunt eodem anno facte due solemnes processionnes ad placandum iram Omnipotentis, in una quarum (que facta fuit die Beate Marie Magdalene) erant XIII papilionnes in quibus portabantur corpora beati Jacobi majoris, Exuperii, Egidii ac multe alie reliquie; et omnes supra nominati portaverunt unum ex dictis papilionibus in quo erat corpus Domini nostri Jesu Christi; et fuit facta congregatio in ecclesia beati Saturnini et ibi dicta missa cum magna devotione* » (42). En février 1535, c'est pour se protéger d'un autre type de malheur que l'on souhaite mobiliser l'ensemble de la communauté. Il s'agit en effet « d'invoquer la grâce de Dieu et le prier qu'il veulhe tellement inspirer et illuminer son peuple que ceulx qui jusques icy ne se sont

35. M. VENARD, art. cit., p. 61 : « De ces itinéraires de procession se dégage un archaïsme certain » ; J.-M. MATZ, art. cit., p. 356 : « L'espace processionnel (...) est ample, mais il paraît surtout sédimenté autour de la cathédrale, d'antiques abbayes et d'anciennes collégiales, délaissant les fondations plus récentes comme les couvents mendiants » ; N. COULET, *Processions*, p. 390 : « L'archaïsme marque le parcours des grandes processions urbaines ».

36. J.-A. DERENS, *op. cit.*

37. J.-M. MATZ, art. cit., p. 356.

38. J. LESTRADE, « Parcours de la procession de la Pentecôte, à Toulouse, en 1565 », dans *Revue historique de Toulouse*, t. 17, 1930, p. 178.

39. BB 151/53.

40. BB 151/52.

41. J.-A. DERENS, *op. cit.*, p. 108.

42. Nicolas BERTRAND, *Gesta Tholosanorum*, f° 61.



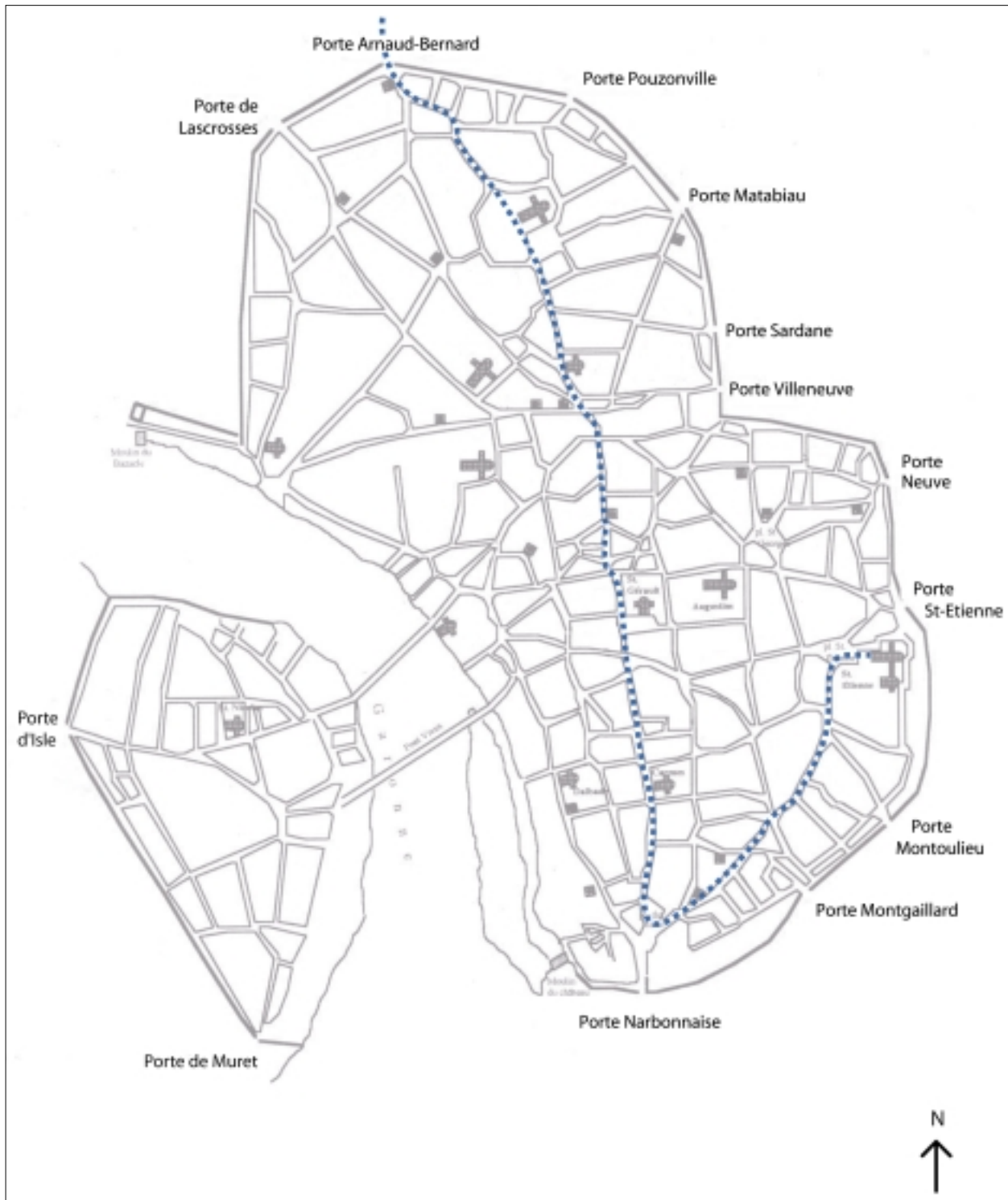


FIG. 4. TRAJET DES ENTRÉES ROYALES DE 1533 ET 1565.  
Fond : plan de la ville vers 1550, établi par H. Molet.

laissez seduire de l'ennemy d'Anffer et ses maudictz pour croyre ne adjoyster foy à mauvaises, meschantes et dampnables oppinions contre la foy de Nostre Seigneur et de nostre mere sainte Eglise puissent perceverer en la bonne foy, creance et obeysance de l'Eglise où ilz sont, et que ceulx qui par suggestion dudict ennemy et de ses ministres ont desnyé d'icelle voye se layssans tumber et precipiter en mauvaises, meschantes et abhominables erreurs, heresies et blaphemes, et speciallement ceulx qui ont porté ou portent irreverance au saint sacrement de l'autel, Dieu veulhe permectre qu'ilz soient cogneuz, declairez et manifestes affin que comme brebis rogneuses ilz soient ostez hors de son troupeau et que justice en soit faicte telle et si rigoreuse qu'elle puisse servir d'exemple à tous aultres selon l'intencion dudict Seigneur » (43). Pour l'occasion, le Saint Sacrement et les principales reliques de la ville sortiront des églises et parcourront la ville en reprenant un des trajets du Corpus Domini. Depuis la cathédrale, l'itinéraire empruntera la rue Saintes-Scarbes pour gagner le Salin, descendra la grand rue jusqu'au bout des Changes, puis par les rues Temponnières et Argentières puis du Peyrou rejoindra Saint-Sernin ; après avoir fait le traditionnel tour des Corps saints, la procession sortira par la porte de l'hôpital Saint-Jacques, remontera la rue du Taur jusqu'à la Porterie, tournera devant le collège Saint-Martial pour emprunter les rues de la Pomme puis de Boulbonne et regagner la cathédrale. Bien qu'il s'effectue, et c'est à noter, dans le sens des aiguilles d'une montre, ce trajet est donc calqué sur celui de la Fête-Dieu et il ne faut pas s'en étonner : les magistrats municipaux précisent en effet dans leur ordonnance que les habitants devront se conformer pour cette manifestation à ce « qu'il est costume faire le propre jour et feste du Corps de Dieu. » Ce fut certainement le même parcours qui vit passer le cortège de mars 1523 destiné à faire cesser un incendie qui s'était déclaré dans la rue Servinières (44), alors que la procession d'avril 1524, qui permit d'arrêter la crue de la Garonne, eut pour unique but le pont de la Daurade (45).

Les processions d'actions de grâce, plus joyeuses, ne nous ont pas laissé plus de détails, du moins pour celles qui concernaient la fin des malheurs. Si l'on sait que l'éloignement de chaque épidémie était généralement suivi de telles manifestations collectives, d'autres événements, parfois étonnants, pouvaient y donner lieu. C'est ainsi que durant l'année capitulaire 1543-1544, « furent prins certains ministres [pleins de] toute traison et iniquité lesquelz mectoient du poison et venin par les puys et fontaines ; toutesfois leur machination fut descouverte avant qu'ilz eussent fait grand execution, desquelz la pugnition fut telle que le crisme desmeritoit. Lesdictz seigneurs ne se fiarent pas tant en leur force et providence que pour cela ilz oubliassent que la guerre vient des hommes et la paix ou la victoire de Dieu, au moyen de quoy feirent faire plusieurs processions tant generalles que particulieres exortant le peuple soy mettre en devotion et priere, exterminant les vices et pechez mesmement les publiques au moien desquelz le plus souvent l'ire de Dieu tombe sur les villes et communitéz » (46).

Dans le même registre, mais avec plus de force et de faste, fut organisée le 17 mai 1563 la première fête de la « Délivrance » commémorant l'expulsion des huguenots de Toulouse l'année précédente à la même date. Grande manifestation civique annuelle marquée par une messe anniversaire à la maison commune (47), elle comportait bien évidemment une procession dont le point fort consistait en une visite aux Corps saints de Saint-Sernin (48), et qui empruntait certainement l'itinéraire traditionnel pour rejoindre Saint-Étienne.

Nous possédons par contre beaucoup plus de renseignements sur les cortèges politiques, et cela n'est pas étonnant dans la mesure où ils étaient organisés à l'initiative des capitouls ou du moins sous leur entière responsabilité (49). Une typologie simple permet de distinguer les processions pour la santé et la « conservation » du roi, celles marquant les grands événements dynastiques et enfin celles fêtant les victoires des armées royales ou les traités de paix.

43. BB 152 f° 21v.

44. BB 269 f° 54v : « Le vendredy 20 mars, le feu se prit à la rue des Cervinières qui porta grand damage à la ville et on compta quatre-vingtz maisons bruslées ; le feu commança si peu à la maison de Pascal, appoticaire ; pour esteindre le feu il falut y porter le saint Sacrement par l'archevesque en procession generale et les corpz saintz de Saint-Sernin, et incontinant il cessa » ; repris par G. de LAFAILLE, *Annales de la ville de Toulouse depuis la réunion de la Comté de Toulouse à la couronne*, t. 2, Toulouse, Colomyes, 1701, p. 30-31 [désormais : LAFAILLE, *Annales*].

45. BB 269 f° 55 : « Le 18 avril, la Garonne entra dans Saint-Ciprien et ruina les maisons de Thonis et emporta le Pont Viel ; les capitoulz firent sonner Cardaillac, fermer les boutiques et procession du saint Sacrement sur le pont de la Daurade ; et dès l'instant l'eau cessa quoy qu'il pleut tout le mois sans cesser que deux jours » ; repris par LAFAILLE, *Annales*, t. 2, p. 39.

46. BB 274 p. 68.

47. *Ibid.* p. 333.

48. *Ibid.* p. 304.

49. Si plusieurs documents mentionnent clairement l'injonction royale aux capitouls d'organiser certaines de ces processions, d'autres semblent mettre en avant la seule initiative des magistrats municipaux.

Parmi les premières, dont la plus ancienne mention se trouve en 1393 (50), on détachera celle du 5 avril 1526, organisée à la suite de la libération et du retour en France de François I<sup>er</sup> (51). Destinée à « rendre grâces à Dieu nostre createur, aux saintz apostres desquelz les corps saintz reposent en l'esglise de Saint-Sarnin audict Tholose et aultres saintz et saintes de paradis intercesseurs de la santé et prosperité qu'il a pleu à Dieu nostre createur donner au roy nostre souverain seigneur », elle emprunta les mêmes rues que l'un des circuits courts de la Fête-Dieu (52) : démarrant de la cathédrale, le cortège prit la rue Croix-Baragnon, tourna au coin des Bonnetiers pour parcourir la rue des Changes et la grand rue jusqu'à Saint-Sernin. Là une messe solennelle fut dite, accompagnée d'un sermon, et la procession reprit par la rue du Peyrou, passa devant le collège de Narbonne, les Cordeliers et le collège de Mirepoix, remonta la rue des Trois-Rois, vira à la tour de Najac et revint à Saint-Étienne par la rue Temponnières, les Augustins et la rue de Boulbonne. La seule différence réside dans le croisement des trajets aller et retour à l'angle des rues Temponnières et des Changes, configuration unique dans l'état de notre documentation. Il est également à noter que la cathédrale ne semble pas avoir constitué l'unique point de départ de ce type de procession, puisqu'en 1532 le cortège s'ébranla à partir de la basilique Saint-Sernin (53). Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, puisqu'il s'agissait « d'accompagner les reliques des glorieux corps saintz qui reposent en ladicte eglise lesquelles seront pourtees à ladicte procession. »

Les défilés célébrant les grands événements dynastiques joyeux, quant à eux, s'ils sont assez nombreux dans notre période (54), ne nous sont malheureusement pas connus dans le détail. Lorsqu'il est mentionné, le point de départ de ces processions générales reste cependant toujours la cathédrale. Par contre, nous avons conservé le récit de deux cérémonies d'obsèques royales organisées à Toulouse. La première concerne le décès de François I<sup>er</sup> : elle se déroula le 21 avril 1547, trois semaines après le trépas du roi (55). La seconde fut organisée le 7 août 1559 à l'occasion de la mort d'Henri II, décédé le 10 juillet précédent (56). Il semble que dans les deux cas la procession funèbre se déroula de la même manière : dans un premier temps le corps de ville, accompagné des officiers ainsi que des représentants des métiers, défila depuis la maison commune jusqu'au palais royal, près de la porte du Château Narbonnais. Ils y rejoignirent les parlementaires, les officiers royaux, l'université et l'ensemble des autorités religieuses, pour former avec eux le grand cortège funèbre qui s'ébranla du Palais par la rue de l'Inquisition et gagna la cathédrale par les rues Nazareth, Perchepinte et Saintes-Scarbes. Rien n'indique qu'à l'issue de l'office à Saint-Étienne, une autre procession ait traversé la ville. En une telle circonstance, il s'agissait avant tout de bien marquer le territoire civil et les lieux symboliques du pouvoir laïque.

Le dernier type de cortège processionnel « politique » était destiné soit à fêter les victoires des armées du royaume, soit à intercéder ou à remercier pour la paix entre les belligérants. Il est à noter que l'initiative de toutes ces manifestations revenait au seul pouvoir royal, qui enjoignait aux capitouls de les organiser (57). De cet ensemble, nous avons conservé le parcours de la procession en « l'honneur des louenge et victoire que a pleu à Dieu nostre createur donner au roy nostre sire sur ses ennemiz en sa duché de Millan au pais d'Itallie » qui se déroula le 3 novembre 1524 (58), qualifiée par ailleurs de « procession pour la paix » (59). Partant de Saint-Étienne, il

---

50. AA 3/263 : « Anno predicto [1393] die quinta mensis novembris fuit facta devota et solempnis procesio pro infirmitate regis ubi domini de capitulo accesserunt multum devote ante omnes sine aliquibus ministreriis et post eos sequebant populax ville per careris et azempres bene devote unum post alium et a qualibet parte carerie accedebant populax orando Deum devote et sine murmuracione aliquilibet et post eos veniebant clerus et fuit dicta missa in ecclesia Sancti Stephani et sermocavit ibi reverendus (magister) magister Sansius Mulerii magister in sacra pagina ordinis Predicatorum Tholose multum solempniter ».

51. BB 151/95.

52. BB 151/94.

53. BB 150 p. 345-346.

54. Naissance du fils du roi (février 1392) : CC 1854 f° 64 ; *idem* (novembre 1492) : II 625 f° 399v-400 ; *idem* (mars 1518) : CC 2369/10-11, 25 et 122 ; *idem* (février 1522) : BB 150/37 ; libération des enfants du roi (juillet 1530) : BB 150/223 ; naissance du fils du dauphin (janvier 1544) : BB 274/64.

55. BB 274 p. 83.

56. *Ibid.* p. 246-249.

57. Par exemple en décembre 1511 : « Per so que lo rey nostre sobiran senhor mandet lo XIII<sup>e</sup> del sudit desenbre que messenhors e la vila fessan procesius generals per que Dius dones acort entre los princes de crestiantat » (CC 2364/118 f° 1v) ; puis en mars 1512, après la prise de Brescia : paiement à un chevaucheur du roi « que portet lettras coma Bressa era guassanhada dela les mons e que om fes prosesius » (*ibid.* f° 3v) ; et enfin un mois plus tard, à la suite de la prise de Ravenne dans laquelle Gaston de Foix perdit la vie : « Per la victoria que era estada dela les mons cant mor de Fos moric, que om fes possessius » (*ibid.* f° 4v) ; après la victoire de Cérisoles, en avril 1554, « ledict seigneur de Montpezat advertist promptement lesdictz seigneurs capitolz de ladicte victoire pour laquelle et de mandement du roy en fut faicte procession generale et feux de joye, ensemble plusieurs aultres resjoyssances honnestes » (BB 274 p. 65).

58. BB 151/72.

59. BB 151/71.

empruntait exactement l'itinéraire inverse de la Fête-Dieu de 1533, c'est-à-dire cette fois-ci dans le sens des aiguilles d'une montre (60). Déjà en 1475, lors des actions de grâce pour le traité de Picquigny, l'on trouve mention du modèle que représentait le défilé du *Corpus*: « à occasion de la susdicte paix et accord, du mandement dudict seigneur roy de France feurent faictes processions generalles et solempnes par toutes les villes et cités dudict roialme, et mesmes en la present ville de Tholose en laquelle et en l'église metropolitaine Saint-Estienne feust dicte et celebrée messe haulte avec presche, et après faicte procession generale y assistant toute la court de parlement en corps comme le jour du Sacre et les seigneurs capitoulz et autres officiers royaulx de la present ville » (61).

En janvier 1525, par contre, seule la partie sud de la ville est concernée. Pourtant, les motifs exposés par la régente Louise de Savoie sont importants (62): « À l'honneur, louenge et gloire de Dieu nostre createur et principalement pour parvenir à mettre paix universelle en la cristienté, bonne, seure et loyalle paix, amixtié, confederation et alliance a esté faite, conclute et accordée entre nostre très saint pere le pape Clement septiesme et le roy très crestien nostre souverain seigneur, la illustrissime seigneurie de Venise, inclite seigneurie de Florence et celles de Senne et de Lucques, par laquelle ilz sont amys des amys et ennemiz des ennemis non seulement à la conservation de leurs estat, pais, terres, seigneuries et subjectz mais à l'offension de leurs ennemis, et pour ceste cause est commandé et ordonné en faire congratulation et en rendre graces et louanges à Dieu nostredict createur avecques feuz de joye et aultres solempnitez en tel cas requises et acoustumées. » Démarrant de la cathédrale, le cortège emprunte les rues Boulbonne, Peyras, des Changes puis gagne le Salin avant de revenir à Saint-Étienne par l'axe Nazareth, Perchepinte et Saintes-Scarbes. C'est donc encore une fois, mais en partie seulement, l'espace sacré de la Fête-Dieu qui est délimité.

La dernière sorte, enfin, de procession générale occasionnelle rassemble la communauté lors des grands événements locaux. C'est le cas semble-t-il dès 1392 quand arrive à Toulouse le fameux saint suaire de Cadouin: « *fuit facta dicta translatio sole[m]pniter die festi beatorum Simonis et Jude apostolis* (63), *et dictum sanctum sudarium portatum per villam per dominum Petrum, archiepiscopum tholosanum, et novem alios prelatos et dicta die monstratum in capella noviter hedificata in cersio Sancti-Quintini extra portam Arnaldi-Bernardi ubi erant XXX<sup>a</sup> milia persone tam ville quam forenses [déchirure: aut] ultra, et post repositum in ecclesia de Tauro Tholose* » (64). D'autres grands moments religieux sont également marqués par des cortèges généraux, comme en 1475 l'instauration des indulgences de l'Ave Maria par le pape Sixte IV (65), le jubilé quinquennal de Pentecôte en 1527 (66) ou bien encore la tenue du chapitre général des Cordeliers en 1532 (67), mais aucun de ces parcours ne nous est connu.

Quant aux seuls événements civils de l'époque ayant donné lieu à des processions, ils concernent uniquement les ponts. La pose de la première pierre de celui de Tounis, pendant l'année capitulaire 1514-1515, fut en effet accompagnée d'un cortège religieux, mais limité à la paroisse de la Dalbade (68). En revanche la même cérémonie pour la fondation du premier pilier du futur grand pont neuf de Toulouse, en janvier 1544, se montra plus solennelle: « avant poser la premiere pierre du fondement, reverend pere en Dieu frere [blanc] Piati, évesque de Tarse, religieulx de l'ordre de saint Dominique et suffragant de monsieur l'arcevesque de Tholoze, se transporta audict lieu, où, vestu des habits pontificaulx, presens messieurs maistres Jehan de Mansencal, premier president, Jehan Roberti, Anthoine de Paulo, conseilliers, Michel du Faur, juge mage, Charles Benoist, procureur du roy en la seneschaucée de Tholoze, et desdictz seigneurs, benist la premiere pierre du fondement, laquelle après fut posée par ledict seigneur president, et dès lors l'ouvrage fut continué avec extreme diligence. Semblablement fut ordonné par lesdictz seigneurs que toutes les parroisses de ladicte ville viendroient en ordre et procession sus le lieu, louant Dieu de la grace qui leur avoit fait de trouver fondement solide et avoir conduit l'affaire en si bonne disposition sans dangier de personne » (69). Dans les deux cas, nul besoin de parcourir symboliquement la ville: il s'agissait tout naturellement de rallier le lieu de la bénédiction du nouvel équipement.

60. *Ibid.*

61. II 627 f° 333v.

62. BB 151/46.

63. 28 octobre 1392.

64. BB 273; cette relation est aussi transcrite in extenso dans Nicolas BERTRAND, *op. cit.*, f° 59v.

65. *Ibid.*, f° 61v.

66. BB 151/104.

67. BB 269 f° 58.

68. II 627 f° 436v: « Le premier pilier [du pont de Tounis] fut basty et ediffié de brique et de pierre l'an du capitolat mil cinq cens quatorze, (...) et la premiere pierre d'icelluy fut fondée par les seigneurs capitoulz avecq grande procession de la parroisse de la Dalbade ».

69. BB 274 p. 64.

## La ville en cortège solennel

« Temps forts de la religion monarchique » (70), les « premières et joyeuses » entrées royales et princières constituent les plus fastueuses des cérémonies civiques du bas Moyen Âge et de la Renaissance. À un degré moindre, les premières entrées des grands officiers provinciaux (gouverneur et lieutenant-général) ou locaux (sénéchal) comme des nouveaux archevêques, fournissent également l'occasion de cortèges solennels. Il paraît donc pertinent de mettre en perspective l'ensemble de leurs itinéraires afin de définir l'espace laïque ainsi délimité et de le comparer avec l'espace sacralisé par les processions religieuses.

### *Entrées royales et princières*

Si tous les rois des deux derniers siècles du Moyen Âge ne sont pas venus honorer Toulouse de leur présence, la « seconde ville du royaume », comme elle aimait à se qualifier, ne manqua pas d'en accueillir plusieurs, à commencer par Charles IV en janvier 1324 (71) puis Philippe VI au début de l'année 1336 (72), mais sans que nous puissions connaître de détail sur leur entrée. Nous savons par contre que Charles VI, le 29 novembre 1389, entra par la porte Saint-Étienne (73), après avoir été reçu hors la ville par les capitouls, d'après Froissart (74). La chronique de Jean d'Oronville nous apprend par ailleurs qu'il aurait gagné la cathédrale toute proche, puis le Château Narbonnais, lieu de sa résidence (75).

Il faut cependant attendre 1439 pour trouver le premier véritable récit d'une entrée princière. Il s'agit de celle de Louis, alors dauphin de Viennois et futur Louis XI, dont la représentation nous a été conservée sur un feuillet des annales manuscrites. C'est au nord de la ville, à Paleficat (entre l'actuelle route d'Albi et celle de Launaguet), que le dauphin est accueilli par les capitouls. Ils l'escortent ensuite jusqu'à la porte d'Arnaud-Bernard, d'où commence véritablement la cérémonie d'entrée. Sous le dais porté par les édiles, Louis gagne la basilique Saint-Sernin, devant laquelle il salue les reliques des Corps saints, passe devant la chapelle près du Taur où le saint Suaire de Cadouin était encore conservé, rejoint la Porterie, puis au lieu de remonter la grand rue, bifurque vers les rues Peyrolières, Bourguet-Nau et du Pont-Vieux, pour aller « tot dreyt a la Sala nova » du Château Narbonnais, en empruntant certainement les rues des Couteliers et de la Dalbade (76). L'itinéraire s'arrête là, *a la intrada de l'ostal de la senescalsia, dins lo pradel*, le dauphin rentrant alors dans ces bâtiments de la sénéchaussée *on tenguet son stat tant com demoret en esta vila* (77). Il ne se rend donc pas à la cathédrale.

70. *Histoire de la France urbaine*, t. 2, p. 392.

71. *Petit Thalamus*, p. 345: « *En l'an de MCCCXXIII [1324 n. s.], veng a Tholoza M. Carles rey de Fransa e de Navarra e sa molher, el rey de Boemia son conhat e M. Carles de Valois son oncle e M. Sancho rey de Malhorca* ».

72. CC 1845 p. 114 et 119: réparations au pont du Bazacle « *el temps qu'el rey era en vila* »; *ibid.* p. 119: paiement pour la façon d'une coupe d'argent dorée qui « *foc donada a nostre senhor lo rey en sa venguda* »; *ibid.* p. 120: paiement pour la vaisselle qui fut donnée au roi; *ibid.* p. 121: mention de « l'an XXXV [1336 n. s.] *al temps que veng nostre senhor lo rey en vila* ».

73. BNF, fr. 18517 fol. 7: « *In crastinum dictae diei, quae fuit vigesima nona novembris, in festo beati Saturnini, dominus Carolus rex Francie venit in Tolosa et intravit per portam Sancti-Stephani et moratus fuit in Tolosa usque ad diem septimum mensis tunc sequentis januarii* ».

74. FROISSART (t. 14, p. 71): « Les bourgeois de Thoulouse qui grandement le desiroient à veoir et à avoir delès eulx, le recueillièrent liement et yssirent tous hors de la ville vestus d'unes parures, et fut à grans solempnités amené et acconvoiyé au chastel de Thoulouse qui est grant, bel et fort, et siet sur ungs des chorons [destroit] à l'entrée de Thoulouse ».

75. « En celle joye alla le roy à la maistresse église louer Dieu et de là au Chasteau Narbonnois, son royal hostel, où il demeura un mois », cité par G. CATEL, *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, Tolose, Pierre Bosc, 1633, p. 258, puis par A. DU MÊGE, *Histoire des institutions de Toulouse*, t. 2, Toulouse, Laurent Chapelle, 1844, p. 107-109.

76. Une copie manuscrite de ce récit se trouve à la BnF, fr. 18517 fol. 121-121v; le texte a également été transcrit dans BB 269 f° 36v-37 et a été édité par LAFAILLE, *Annales*, t. 1, Toulouse, Colomyez et Posuel, 1687, Preuves p. 108-109, puis récemment par C. ANATOLE, « Chroniques occitanes des Annales de Toulouse (1382-1516) », dans *Hommage à Jean Séguy*, t. I, Toulouse, 1978, p. 52.

77. D'après M. PRIN et J. ROCACHER, *Le Château Narbonnais, le Parlement et le Palais de Justice de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1991, p. 54, la salle neuve et l'auditoire du sénéchal se trouvaient à l'intérieur du Château narbonnais.

Louis revint à Toulouse en juin 1442, accompagnant son père Charles VII et Charles d'Anjou dans leur reconquête de l'Aquitaine (78), puis en février ou mars 1443 au retour de cette expédition (79). La reine Marie d'Anjou les y rejoignit et c'est portée en croupe par son fils qu'elle y fit son entrée, si l'on en croit l'enluminure du Livre des histoires de la ville. Les conditions particulières de ces voyages, plus militaires que politiques, expliquent certainement que les solennités de ces entrées de Charles VII ne prirent pas toute la dimension fastueuse de ce type de cérémonie et ne donnèrent lieu qu'aux quelques lignes laconiques des Annales manuscrites de la ville.

Ce ne fut pas le cas de la réception de Louis XI le 26 mai 1463, dont le récit fut le premier à faire l'objet d'un procès-verbal officiel transcrit dans le cartulaire de la ville (80), et qui servit de référence pour l'organisation des visites royales ultérieures. Pourtant si toutes les cérémonies protocolaires et même les paroles royales sont rapportées dans le détail, le texte ne décrit en rien l'itinéraire du cortège officiel. Il mentionne simplement que le roi fut accueilli par les capitouls à Braqueville, sur la route d'Espagne, puis que l'entrée elle-même se déroula à partir de la porte de Muret, la plus au sud de l'enceinte de Saint-Cyprien, sur la rive gauche de la Garonne. Il est à noter que Louis XI fut le seul souverain à honorer cette partie de la ville, mais cela n'a rien d'étonnant puisqu'il revenait d'Aquitaine après avoir signé un traité de paix avec les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre (81), et qu'il avait donc emprunté l'une des principales routes commerciales, celle qui reliait Bayonne à Toulouse en passant par le Béarn (82). Quel trajet suivit-il depuis la porte de Muret ? Quelle fut sa résidence ? Aucun document ne nous le dit et nous en sommes réduits à de simples hypothèses. Il semblerait logique qu'il ait pris ses quartiers au Château Narbonnais, devenu depuis ses premiers voyages, lorsqu'il n'était que dauphin, le siège du Parlement et qui était resté celui de la sénéchaussée. On peut donc penser qu'il emprunta le Pont Vieux et suivit, à partir de la rue des Couteliers, le même trajet qu'il avait parcouru en 1439.

Ce que la mémoire officielle retint en outre de cette visite fut que le roi participa durant son séjour à la procession de la Fête-Dieu qui dut prendre cette année-là un relief particulier non seulement par la présence charnelle du souverain en son sein mais également parce qu'elle se déroula un mois seulement après l'un des plus grands incendies que la ville ait connus (83). Le roi, touché par le désastre, exempta la ville de tailles pendant 100 ans, et il est vrai que si le parcours que nous avons proposé fut celui que le roi emprunta, c'est un paysage de ruines encore fumantes qu'il découvrit sur son chemin (84).

Après son passage, il faudra attendre soixante-dix ans pour que Toulouse retrouve les fastes d'une entrée royale, celle de François I<sup>er</sup>, de la reine et du dauphin. En fait, le voyage du roi aurait dû se dérouler dès 1526, au lendemain de sa libération. Les préparatifs firent d'ailleurs l'objet de nombreuses délibérations des conseils généraux de la ville (85), mais François I<sup>er</sup> eut d'autres priorités et reporta sa visite. Elle se déroula en définitive sept ans plus tard et les fastes n'en furent que plus grandioses : les Toulousains eurent en effet le privilège insigne d'assister en une semaine à cinq entrées solennelles. Les réjouissances commencèrent le 27 juillet 1533 avec celle d'Anne de Montmorency, gouverneur et lieutenant général du roi en Languedoc (86), continuèrent le 30 par celle du dauphin (87) et le 31 par celle du chancelier Duprat (88), culminèrent le 1<sup>er</sup> août avec la « première nouvelle et joyeuse » entrée du roi (89)

78. Nicolas BERTRAND, *op. cit.*, f° 59v : « Quo anno, dominus noster Rex venit ad presentem civitatem cum domino dalphino et domino Karolo d'Anjo, locumtenente domini nostri Regis in partibus lingue occitane, cum magna armata pro acquirendo ducatum Aquitanie, et posuit suum segium in ducatu Aquitanie primo in loco de Tartas ».

79. BNF, fr. 18417 f° 11 : « Eodem tempore, dominus noster rex Carolus intravit Tholosam cum magno exercitu gentium armorum redeundo de partibus Vasconie ubi adquisiverat ad suam obedientiam plura loca quae per Anglicos longe diu fuerant occupata, et est civitas de Ax, villa Sancti-Severii, castrum vocatum La Reula et terra domini de Lebreto, et plura alia loca; intravit etiam dominus dalphinus nomine Ludovicus, filius regis Francie, eodem tempore Tolosam successive regina Franciae cum dicto domino dalphino »; également transcrit dans Nicolas BERTRAND, *op. cit.*, f° 60, qui rajoute une précision de date : *die XXVI februaryi anno Domini millesimo CCCC XLII*.

80. « Instrumentum jocundi yntroitus domini Ludovici Francorum regis », transcrit d'abord dans AA 3/277 f° 209-209v (p. 413-414), puis dans AA 5/333 n° 92, fol. 235-237v (p. 471-475) et enfin dans AA 53 p. 9-12 et p. 177-185 ; autre copie dans BNF, fr. 18517 fol. 15-17v ; édité dans Nicolas BERTRAND, *op. cit.*, f° 60v-61 sous le titre : « Tenor juramenti prestiti per regem Ludovicum Tholosanis » ; publié avec quelques légères erreurs et traduit par B. GUENÉE et F. LEHOUX, *op. cit.*, n° XVII p. 171-177.

81. AA 3/277 f° 209 : « descendendo a ducatu Aquitanie in quo cum serenissimis dominis Castelle, Aragonum et Navarre regibus fedus pacis et amicitie concluderat ».

82. Philippe WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350 – vers 1450)*, Paris, Plon, 1954, p. 124-127 et carte n° 2 p. 681.

83. BNF, fr. 18517 f° 13 : « In die festi gloriosissimi Corporis-Christi, capite discoperto, ubi dicti domini capitularii portabant more solito palium, associavit per totam processionem dictum sacrum Christi corpus, et propter quoddam magnum incendium quod eodem anno fuit Tholose concessit gratiam et privilegium civibus Tholose de non solvendo tallias aut alia onera imponenda de centum annis » ; autre transcription dans Nicolas BERTRAND, *op. cit.*, f° 60. La procession eut lieu le 9 juin 1463, et l'incendie qui avait débuté le 7 mai dura plusieurs jours.

84. Sur cet épisode tragique et l'ampleur des dégâts dans la ville, voir P. SALIES, « Le grand incendie de Toulouse de 1463 », dans *M.S.A.M.F.*, t. 30, 1964, p. 131-166, et t. 32, 1966, p. 70-85

85. BB 9 f° 27v-28, 30-32v (février-mars 1526).

86. *Ibid.* f° 190v-191v.

87. *Ibid.* f° 191v-192.

lui-même et se terminèrent le lendemain avec celle de la reine Éléonore, la seule pour laquelle aucun procès-verbal officiel ne fut dressé (90).

Toutes ces cérémonies eurent un point de départ commun, le couvent des Minimes de Saint-Roch, au nord de la ville, où chaque visiteur d'honneur se rendit après avoir dormi soit au château de Balma (Montmorency, le dauphin, le roi) soit à Castelmaurou (le chancelier Duprat). Cet établissement religieux apparaît dès lors comme le principal, mais non l'unique, lieu d'accueil des notables reçus officiellement par les autorités toulousaines. Un grand changement est cependant intervenu à cette époque par rapport au protocole médiéval : les capitouls ne vont plus en personne à la rencontre du roi ou des grands personnages sur les routes qu'ils empruntent : ils s'arrêtent dans le « boulevard » des fortifications, ici celui de la porte Arnaud-Bernard, et attendent là leur arrivée. Par contre, tous les autres corps constitués et les autorités civiles et religieuses gagnent le couvent pour y former le cortège solennel qui s'ébranle vers la ville. Celui-ci s'arrête devant la porte de l'enceinte, où se déroulent les rites de l'oraison, du serment et de la présentation du dais ; puis commence à proprement parler l'entrée solennelle.

L'itinéraire de celle-ci, dans sa plus grande configuration, apparaît relativement simple : après avoir gagné Saint-Sernin en passant devant le collège Saint-Bernard, il traverse la ville dans son axe central, empruntant la grand rue puis l'ancien *cardo* jusqu'à la place du Salin. De là, le cortège bifurque pour rejoindre la cathédrale par les rues Nazareth, Perchepinte et Saintes-Scarbes. Cette version longue du parcours, linéaire et non plus circumambulatoire comme celui des processions, est réservé au roi, au dauphin et au chancelier Duprat, l'homme d'État le plus important du royaume.

C'est exactement le même qu'emprunte le 1<sup>er</sup> février 1565 le roi Charles IX en visite à Toulouse (91). Il était arrivé la veille dans la ville, où il était rentré par la porte Saint-Étienne afin de gagner son logement à l'archevêché. Le lendemain, comme son prédécesseur, il se rendit au couvent de Saint-Roch où le cortège formé des petits enfants de la ville, des parlementaires, des officiers royaux, de l'université et de tous les membres du clergé et de la noblesse vint le chercher. La rencontre avec les capitouls se déroula comme précédemment au boulevard de la porte Arnaud-Bernard, puis l'immense cortège s'ébranla jusqu'au Salin et à la cathédrale avant que le roi ne gagne ses appartements à l'archevêché.

Il est intéressant à cet endroit de voir comment Toulouse reçut d'autres souverains que les rois de France. En juillet 1535, se présentent le roi de Navarre, Henri II, et son épouse Marguerite de Navarre (92). Si leur première étape les amène également dans un couvent à l'extérieur des remparts, où ils logent d'ailleurs, il s'agit de celui de la Petite Observance, dans le quartier de Saint-Michel, au sud de la ville. De là ils rejoignent les capitouls au boulevard de la porte du Château Narbonnais, par laquelle ils font leur entrée solennelle, et tout naturellement gagnent la cathédrale par le Salin, Perchepinte et Saintes-Scarbes (93). Marguerite de Navarre fit une seconde entrée le 10 janvier 1538, mais comme toujours en pareil cas les cérémonies officielles ne prirent pas l'ampleur de la première. Les capitouls se contentèrent de déléguer quatre d'entre eux qui, « seulement accompagnés de trente ou quarante clercs ou bourgeois, sans verguier ne aulboys, iront jusques au couvent de Saint-Roch luy faire la reverence, recueil et honneur deuz et icelle accompagneront jusques à son logis » (94). Comme on le voit ce fut le couvent des Minimes qui accueillit cette fois-ci la reine de Navarre. Quant à Renée de France, duchesse de Ferrare, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, elle fut accueillie le 26 octobre 1564 à la porte Saint-Étienne par les magistrats municipaux et leurs officiers, qui escortèrent sa litière jusqu'à la toute proche prévôté du chapitre (95).

88. *Ibid.* f<sup>o</sup> 192v.

89. *Ibid.* f<sup>o</sup> 193-194.

90. Sur l'ensemble de ces cérémonies, M.-A. BOITEL, *La visite de François I<sup>er</sup> (1533)*, maîtrise d'Histoire sous la direction de P. Ferté, Université de Toulouse-Le Mirail, 2002, 2 vol., 241 + 97 p.

91. Le récit de cette entrée est transcrit dans le deuxième Livre des Histoires de la ville : BB 274 p. 364-370 ; voir aussi E. ROSCHACH, « Documents inédits sur le voyage du roi Charles IX à Toulouse », dans *M.A.S.I.B.L.T.* 9<sup>e</sup> s., t. 7, 1895, p. 20-46.

92. Sur cet épisode, voir E. ROSCHACH, « Un voyage princier en 1535. Passage à Toulouse du roi de Navarre Henri d'Albret et de la reine Marguerite », dans *M.A.S.I.B.L.T.*, 10<sup>e</sup> s., t. 2, 1902, p. 54-70.

93. L'entrée d'Henri II eut lieu le 1<sup>er</sup> juillet 1535, et celle de son épouse le lendemain (BB 9 f<sup>o</sup> 234-v).

94. *Ibid.* f<sup>o</sup> 291v.

95. BB 274 p. 336.

### *Entrées des grands officiers*

Le deuxième ensemble d'entrées solennelles civiles regroupe celles des gouverneurs du Languedoc et des lieutenants-généraux du roi dans cette province.

La première que nous rencontrons concerne le duc Jean de Berry, lieutenant général du roi en Languedoc. Venu à Toulouse à l'automne 1385 à l'occasion de l'élévation des reliques de saint Jacques à Saint-Sernin (96), il y fait son entrée par la porte Arnaud-Bernard, puis parcourt les rues Argentières et de la Dalbade avant de gagner le Château Narbonnais (97).

En 1515, le vicomte de Lautrec, gouverneur de Guyenne, et M. de Tournon, lieutenant du roi en Languedoc, font une entrée conjointe. Tout ce que nous en savons est que ces deux officiers, dont le premier était de sang royal, furent « recueillis » à Saint-Roch par six capitouls accompagnés de nobles et de bourgeois de la ville (98). Ils durent rentrer par la porte Arnaud-Bernard, mais leur itinéraire à l'intérieur des murs n'est pas connu.

Par contre celui que suivit Odet de Foix, seigneur de Lautrec, lieutenant-général du roi en Languedoc, le 4 septembre 1524, fit l'objet d'une ordonnance municipale détaillée (99). Reçu dans un premier temps au couvent des Minimes, il pénétra dans la ville par la porte Arnaud-Bernard, gagna Saint-Sernin, remonta la grand rue jusqu'aux Changes puis au Salin afin de rejoindre la trésorerie royale, où il devait loger (100).

En 1533, le gouverneur du Languedoc Anne de Montmorency, se contente d'un trajet plus court que celui des invités royaux de Toulouse : similaire dans sa première partie, il bifurque au canton de La Trinité pour s'arrêter à la maison de son hôte, le juge mage Michel du Faur, seigneur de Saint-Jory (101).

Le 25 janvier 1544, c'est le sénéchal Antoine de Rochechouart qui est reçu solennellement comme lieutenant du roi en Languedoc. Il exerçait en effet ces fonctions en l'absence du gouverneur et connétable Anne de Montmorency. Il arriva par la porte de l'Isle, à Saint-Cyprien, au boulevard de laquelle l'attendaient les capitouls, et fut accompagné par eux jusqu'à la sénéchaussée (102).

L'année suivante, et le 20 février, son successeur à la lieutenance est reçu. Il s'agit de M. de Crussol, sénéchal de Beaucaire, qui rentre par la porte Matabiau et parcourt la grand rue jusqu'à la trésorerie royale (103). À la fin de cette année 1545, c'est le nouveau gouverneur et lieutenant-général de la province, François de Bourbon, comte d'Anguyen, qui avertit les capitouls de sa prochaine venue (104). Comme le roi de Navarre, il part du couvent de la Petite Observance, puis gagne la porte du Château-Narbonnais où l'attendent les édiles, « pour ce que en tel cas est la costume ne sortir hors le boulevvert de ladite ville. » Ces derniers l'accompagnent ensuite au logis de Michel du Faur, rue Croix-Baragnon, chez qui il va résider et qui semble être pendant toute cette période le logis réservé aux gouverneurs de Languedoc. On peut penser que pour le rejoindre, le cortège solennel rejoignit le Salin, puis remonta les rues Nazareth et Saintes-Scarbes jusqu'à la place Saint-Étienne pour emprunter enfin la rue Croix-Baragnon (105).

Le 7 avril 1547, M. de Burie, nouveau lieutenant du roi en Languedoc en l'absence du duc de Montmorency, gouverneur, prévient de son arrivée prochaine. Les capitouls décident « que luy sera faite semblable honneur que fut faite au feu seigneur de Crussol l'année passée registrée au present livre (106) », mais l'on apprend le jour même les nouvelles de la mort du roi François I<sup>er</sup>. On délibère alors d'annuler toutes les cérémonies festives et solennelles ; « toutesfois quatre des capitoulz sans pourter livrée de la ville acompaignez de certain nombre de bourgeois iront au devant dudict seigneur de Bury jusques au couvent de Saint-Roch de la ville, auquel feront la reverence, et l'accompagneront jusques à sondict logis » (107). C'est ce qui se déroula le 9 avril, jour d'arrivée du sieur de Burie,

---

96. Voir C. DOUAIS, *Trésors et reliques de Saint-Sernin à Toulouse. II, Comptes de la confrérie des corps saints. Registre des années 1383-1395. Documents sur l'ancienne province de Languedoc*, II, Paris-Toulouse, 1907, p. 78-85.

97. CC 1850 f° 27.

98. BNF, fr. 18517 f° 159-159v.

99. BB 151/63.

100. Lafaille déclare à ce sujet (*Annales*, t. 2, p. 40) : « Il alla descendre à la Trésorerie. C'estoit dans cet hôtel, ou dans celui de la sénéchaussée, qui appartient au roy, que les princes et les gouverneurs prenoient d'ordinaire leur logement ».

101. BB 9 f° 190v-191v.

102. *Ibid.* f° 270-v.

103. BB 10 f° 49v-50.

104. *Ibid.* f° 62-63.

105. Voir ci-dessous la seconde entrée d'Anne de Montmorency.

106. BB 10 f° 82v.

107. *Ibid.* f° 83.



« au devant duquel et jusques au couvent de Saint-Roch sont allez quatre desdictz capitoulz sans livrée de ladicte ville acompaignez d'ung bon et honorable nombre de bourgeois comme dessus a esté advisé, lesquelz après l'ont acompaigné passant dehors la ville jusques à la porte du Chasteau et dans son logis qu'a esté à la maison de la thresorerie » (108). C'est le seul exemple, assez exceptionnel il faut bien le dire et dicté par les circonstances du deuil royal, d'un parcours à l'extérieur des murailles de la ville.

Au mois d'octobre suivant, le comte de Villars, lieutenant toujours en l'absence du connétable-gouverneur, vient faire son entrée à Toulouse. On lui fait le « recueil acoustumé » au boulevard de la porte Arnaud-Bernard, puis on l'accompagne le long de la grand rue jusqu'au carrefour du couvent de La Trinité où l'on tourne pour rejoindre par la place Rouaix la maison de Michel du Faur (109).

Un an plus tard, en septembre 1548, le connétable de Montmorency annonce sa prochaine venue. Se pose alors un grave problème : doit-on considérer, puisqu'on l'a déjà reçu comme gouverneur auparavant, que c'est une seconde entrée, et donc sans grande solennité ? Étant donné l'importance du personnage, on trouve la solution idoine : on décide que « sans avoir esgard à l'entrée faicte aultre fois audict seigneur connestable comme grand maistre de France et gouverneur au pais de Languedoc, attendu que despuis il a esté i[n]stallé connestable, que entrée honorable et en tel cas requise luy sera faicte » (110). Arrivé par le sud, il est accueilli à la porte du Château Narbonnais, conduit en grande pompe au Salin, puis à la place Saint-Étienne par les rues Nazareth, Perchepinte et Saintes-Scarbes, et jusqu'au logis du juge mage Michel du Faur.

En mai 1552, voici Paul de Carreto, évêque de Cahors, lieutenant pour le roi en Languedoc qui vient en compagnie du cardinal Georges d'Armagnac : d'Arnaud-Bernard, ils remontent la grand rue jusqu'au coin des Bonnetiers et gagnent l'archevêché par la place Rouaix et la rue Croix-Baragnon (111).

Enfin, en juillet 1563, c'est au tour d'Henri de Montmorency, seigneur de Dampville, de faire sa première entrée toulousaine comme gouverneur du Languedoc. L'on sait seulement qu'il fut attendu par les capitouls au boulevard de la porte Arnaud-Bernard, mais sans connaître l'itinéraire du cortège dans la ville (112).

Quant aux sénéchaux, lorsqu'ils étaient reçus en tant que simples sénéchaux, on les accueillait également au boulevard d'une porte puis on les escortait jusqu'à la sénéchaussée (113). Ce fut le cas de François de Rochechouard, seigneur de Faudoas en 1502-1503 (114), Jacques de Saint-Julien en 1546, qui entra par la porte de l'Isle (115), ou Joachim de Chabannes, chevalier d'honneur de la reine et son parent, capitaine de cinquante hommes d'armes, en 1552 qui fut accueilli à la porte d'Arnaud-Bernard (116).

### *Entrées des archevêques*

Le dernier ensemble étudié, celui de la première entrée des archevêques, ne fait que confirmer l'omniprésence de l'axe central de la ville.

Le 15 mars 1523, Jean d'Orléans est « receu fort honorablement et joyeusement tant des seigneurs capitoulz que pareillement de tous les citoiens de la present ville, lesquelz l'accompaignarent depuis la porte de Arnauld-Bernard le long de la ville jusques à sa maison de l'archevesché à laquelle il se retira » (117). Passant devant le collège Saint-Raymond, il remonte la grand rue jusqu'au canton de La Trinité, puis gagne la cathédrale Saint-Étienne par la place Rouaix et la rue Croix-Baragnon (118). C'est exactement le même chemin qu'emprunte Monseigneur de Grammont le 15 mars 1534 (119).

Par contre le cardinal Georges d'Armagnac fit preuve d'une certaine originalité. Résidant déjà à Toulouse sans y avoir fait son entrée solennelle, il décida de remplacer celle-ci par « une petite forme d'entrée plus plaine et

108. *Ibid.*

109. *Ibid.* f° 94-95v.

110. *Ibid.* f° 120.

111. *Ibid.* f° 212-213.

112. BB 274 p. 318 ; le registre de délibérations de ces années troublées, marquées par la prise de la ville par les Huguenots en mai 1562 et la destruction de certaines archives, a malheureusement disparu.

113. Aucun des procès-verbaux ou des autres documents ne mentionne l'itinéraire du cortège.

114. II 627 f° 199 ; le nom de la porte par laquelle il entra n'est pas cité.

115. BB 10 f° 69-70.

116. *Ibid.* f° 293-v.

117. II 627 f° 200-v.

118. BB 156 (10 mars 1523 n. s.).

119. BB 9 f° 217v et BB 150 p. 386-387.

accompagnée de dévotion que de faste et ambition d'honneur. C'est que ledict sieur arcevesque yroit dans ladict eglise Saint-Estienne où il chanteroit la messe haulte en pontificat d'arcevesque cardinal et ceremonies requises au service divin, et d'illec la messe chantée se mectroit soubz le poelle pourtant le Corpus Domini en procession » (120). Cela se passa effectivement ainsi le 22 décembre 1562, et l'entrée en forme de procession de Fête-Dieu parcourut les rues Saintes-Scarbes, Perchepinte et Nazareth jusqu'au Salin, redescendit la grand rue des Carmes, puis les Filatiers, tourna au coin de La Trinité et revint à la cathédrale par la place Roaix et la rue Croix-Baragnon (121). Le parcours était bien celui d'une procession, circumambulatoire, qui sacralisait ainsi l'espace de pouvoir de l'archevêque. Nous étions sept mois seulement après les événements tragiques de mai qui avaient vu la victoire des catholiques sur les protestants toulousains.

Au terme de cette vaste pérégrination dans les rues toulousaines du Moyen Âge et de la Renaissance, il nous faut tenter de dégager quelques lignes de force et d'avancer quelques hypothèses. Tout d'abord, et cela n'a rien d'original, on constate que si les processions se déroulent suivant un modèle circumambulatoire, les cortèges civils sont systématiquement linéaires.

Cela nous renvoie à la fonction propre à chacune de ces cérémonies. Les premières ont pour but la protection de la communauté et tracent donc, symboliquement, une sorte de « cercle magique » dans la ville. Mais les processions toulousaines se singularisent par leur côté restrictif et exclusif de certains sites pourtant liés aux origines de l'histoire chrétienne de la Cité (fig. 1). Ici encore, la géographie sacrée ainsi dessinée ne correspond en rien à la ville religieuse des XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. C'est ainsi que l'église Saint-Pierre-des-Cuisines et le monastère de la Daurade ne se trouvent sur aucun des trajets processionnels. Il est vrai que ce dernier, situé en bord de Garonne, constituait un véritable obstacle : aucune rue n'existait sur les berges de la rivière qui aurait permis de le traverser ou de le longer. Seules des processions plus locales s'y déroulaient, en particulier liées au culte de sa Vierge que l'on plongeait régulièrement dans les flots en période de sécheresse. Le couvent des frères Prêcheurs se voit également ignoré, et celui des Carmes ne voit passer que quelques processions. Les trois lieux de culte majeurs qui constituent de véritables stations (on y rentre et on y fait le tour du chœur) sont sans conteste la cathédrale et les deux sanctuaires liés au martyr de saint Saturnin : la basilique Saint-Sernin, conservatoire des fameuses reliques des « Corps saints », et l'église du Taur devant laquelle fut recueilli le corps sans vie du premier évêque de Toulouse à l'issue de son supplice.

Les « joyeuses entrées », de leur côté, en traversant la ville de part en part plus ou moins complètement, revêtent une toute autre signification. Pour le personnage accueilli, et en particulier le roi, cela ressemble fort à une véritable prise de possession de la cité. Le Château Narbonnais, siège du pouvoir royal après avoir été celui du pouvoir comtal, apparaît omniprésent dans les itinéraires cérémoniels, soit comme terme du parcours (Charles VI en 1389, le dauphin Charles en 1439, Louis XI en 1463), soit comme étape obligée avant de rejoindre, comme dans la plupart des autres villes, la cathédrale (122). Comment ne pas y voir le signe fort d'un marquage de territoire politique ? Si l'on se place maintenant du point de vue des hôtes, c'est-à-dire des capitouls, qui sont les maîtres d'ouvrage de ces entrées et en décident théoriquement le parcours, il est évident que l'objectif majeur est de donner à voir au roi la ville sous ses plus beaux atours.

Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, ils sont cependant confrontés à un important problème. C'est que les souverains entrent tout naturellement par la porte ouvrant sur la route par laquelle ils arrivent : la porte Saint-Étienne pour Charles VI en 1389, celle de Muret pour Louis XI en 1463. Ce n'est qu'à partir des premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle que la porte Arnaud-Bernard devient le lieu privilégié de l'entrée des plus grands personnages (François I<sup>er</sup> et le dauphin en 1533, Charles IX en 1565 ; les grands officiers Lautrec-Tournon en 1515, Foix en 1524, Montmorency et Duprat en 1533, Villars en 1547, Montmorency-Dampville en 1563) (fig. 3). Cette évolution est bien sûr liée à l'installation des Minimes dans leur couvent de Saint-Roch, à l'extérieur de la ville, qui s'affirma dès sa fondation comme le lieu obligé de la première phase de la cérémonie, l'accueil hors les murs. Lors des entrées de 1533, chacun des hôtes prestigieux de la ville s'y rendit même spécialement, après avoir passé la nuit au château de Balma ou à Castelmaurou (123).

120. BB 274 p. 311.

121. *Ibid.* p. 312.

122. N. COULET, *Entrées*, p. 68, note que le terme des itinéraires provençaux est toujours une église, ce qui donne une « coloration religieuse » sensible à la cérémonie de l'entrée ; les exemples toulousains de 1389, de 1439 et de 1463, de même que la réception du duc de Berry en 1385, semblent indiquer que ce ne fut qu'au XVII<sup>e</sup> siècle que la cathédrale Saint-Étienne devint le terme officiel des entrées.

123. Au sud, c'est le couvent de la Petite-Observeance qui joue ce rôle lors des entrées « secondaires » des souverains de Navarre en 1535 et de François de Bourbon en 1545.

Dès lors, l'axe central nord-sud, l'ancien *cardo maximus*, devint comme pour les processions l'itinéraire « noble » par excellence, celui qui permettait à la fois de joindre les lieux symboliques forts de l'histoire de Toulouse (Saint-Sernin, le Château Narbonnais et Saint-Étienne) et qui donnait à voir la ville dans toute sa richesse (le quartier parlementaire) et son dynamisme (rue des Changes, le marché de la Pierre, le Salin) (124) (fig. 4). Ce parcours représentait véritablement la cité (125), unissant symboliquement ses deux noyaux historiques et démontrant l'unité désormais accomplie de la communauté urbaine (126). Il ne pouvait que convenir aux souverains qui venaient la visiter : ils en prenaient ainsi possession dans toute sa globalité.

---

124. M.-A. BOITEL, *op. cit.*, p. 112.

125. Et ce d'autant plus que tous les capitoulats sans exception avaient une partie plus ou moins étendue de leur territoire qui touchait cet axe.

126. C'est aux mêmes conclusions qu'arrive pour Montpellier J.-A. DERENS, *op. cit.*, p. 112.